



# **Présentation générale**

## La complémentarité entre police et gendarmerie nationales



*Au sein du ministère de l'Intérieur, deux forces de sécurité intérieure assurent, de manière complémentaire tant par leur répartition territoriale que par certains domaines d'action spécialisée, la protection des populations.*

La police nationale, institution civile, et la gendarmerie nationale, institution militaire, assurent, sur l'ensemble du territoire national et sous l'autorité des préfets et des magistrats (pour la police judiciaire), la garantie des libertés et la défense des institutions de la République, le maintien de la paix et de l'ordre publics et la protection des personnes et des biens.

Les deux services se rapprochent dans l'action quotidienne, travaillent ensemble dans un esprit de mutualisation et sur des aspects de plus en plus variés (formations, soutien logistique et équipements, emploi des moyens aériens, etc.)

Ainsi, les services de sécurité publique et les unités de gendarmerie adaptent régulièrement leurs zones d'intervention pour prendre en compte les évolutions démographiques et les caractéristiques de la délinquance.

La gendarmerie nationale assure par ailleurs des missions militaires.

# **Les acteurs de la sécurité intérieure**

**Qui sont-ils ?**



**La Police nationale**

## La Police nationale



*Héritière des chevaliers du guet (1254), chargée du maintien de l'ordre et de la paix publique, la police nationale assure partout sur le territoire national, la garantie des libertés, la prévention et la répression des atteintes aux personnes et aux biens et la défense des institutions de la République.*

### Des unités d'action au service de tous

Présente, par ses différentes composantes, sur l'ensemble du territoire, la police nationale traite 70% de la délinquance, essentiellement dans les grandes agglomérations urbaines. Disponible 24 heures sur 24, elle répond, avec ses services généralistes et spécialisés à l'ensemble des questions de sécurité.

Paris dispose d'une organisation spécifique avec la Préfecture de police.

### Les grandes missions

Les lois du 21 janvier 1995 (d'orientation et de programmation relative à la sécurité) et du 29 août 2002 (d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure) ont énoncé les missions prioritaires de la police nationale :

- La **sécurité publique** consiste à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir la délinquance, ainsi que les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ;
- La **police judiciaire** a pour objet de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les déférer aux autorités judiciaires compétentes ;
- Le **renseignement** permet d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et prévenir toutes menaces susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la nation ou à la souveraineté nationale.

### Au cœur des préoccupations de leurs concitoyens



[145 000 policiers](#) <sup>↗</sup> exercent, en France comme à l'étranger, des missions :

- Opérationnelles
- Administratives et de soutien
- Techniques et scientifiques (PTS)

Au-delà de l'action répressive, la police nationale s'investit dans la prévention des infractions, et le soutien aux victimes.

Enfin, en tant qu'employeur, la police nationale s'est investie dans la promotion de l'égalité des chances par les dispositifs de formation préparant les concours, tels que les cadets de la République (pour devenir gardien de la paix), ou les classes préparatoires (pour devenir commissaire ou officier de police).

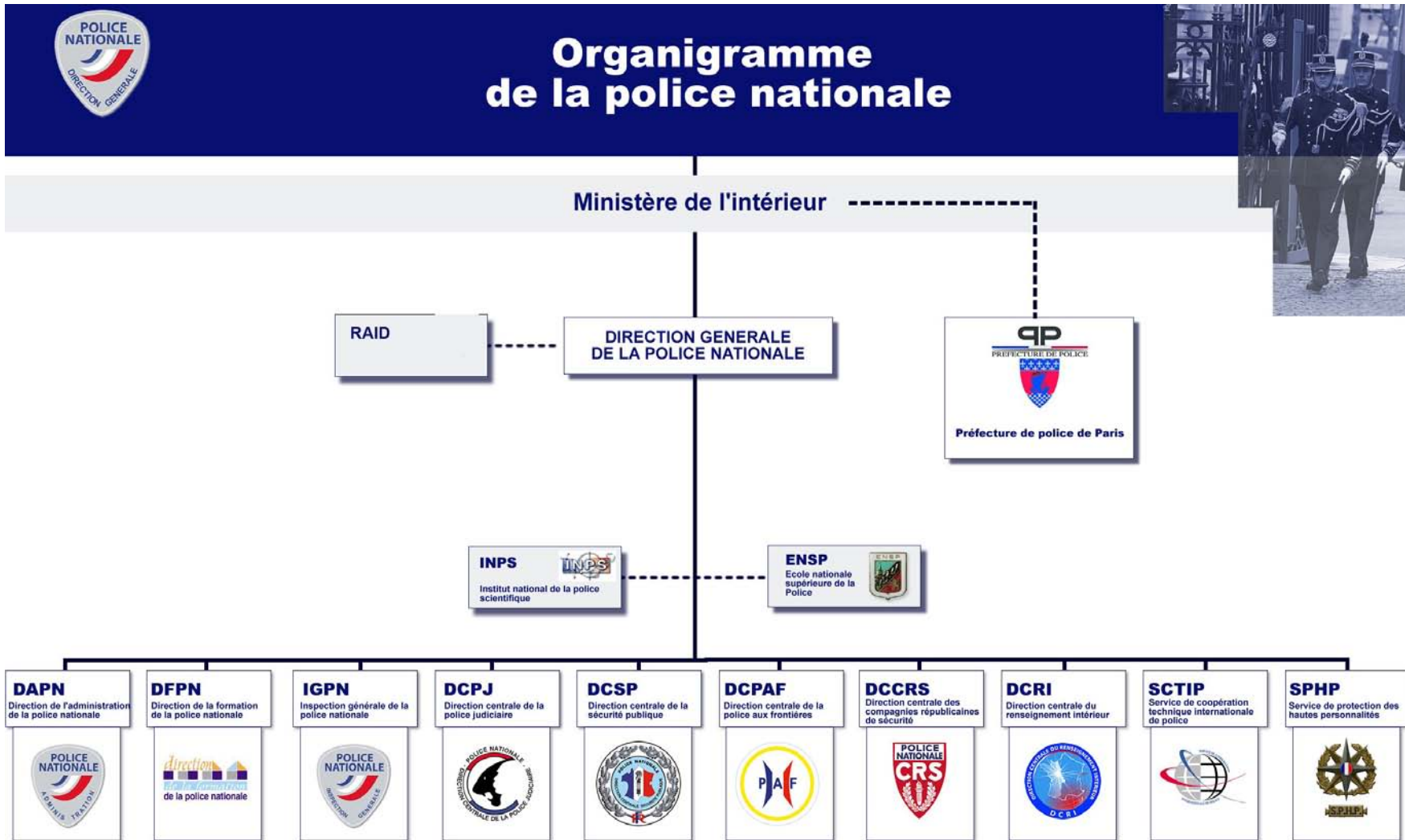
### **Une organisation marquée par une culture de l'opérationnel**



La [police nationale](#)<sup>↗</sup> privilégie, dans son organisation, une approche par type de délinquance. C'est ainsi qu'à côté du policier « généraliste » que l'on rencontre dans le commissariat ou en patrouille, des policiers sont affectés à des missions spécialisées (police judiciaire, lutte contre l'immigration irrégulière, renseignement et lutte contre le terrorisme...).

Ces personnels servent dans des brigades spécialisées pour des missions très précisément définies (lutte contre le trafic des êtres humains, contre le grand banditisme, contre la cybercriminalité).

Les compétences spécifiques ainsi développées permettent de disposer d'une réelle expertise dans de nombreux domaines.



**Organigramme en flash. Il peut être testé à l'URL suivante :**

<http://intranet.mi/sections/actualites/communication/org>

### **Direction de l'Administration de la Police Nationale (DAPN)**

**Missions :**

- Gestion des moyens humains, budgétaires et logistiques ;
- Conduite de travaux de recherche, de prospective et de programmation des technologies de l'information et de la communication.

**En chiffres ...**

- 4 sous directions : finances, ressources humaines, action sociale et logistique ;
- 1 service des technologies de la sécurité intérieure (STSI) ;
- 8 secrétariats généraux pour l'administration de la Police (SGAP) et, pour l'Outre-mer, 7 secrétariats administratifs et techniques de la Police (SATP).

### **Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN)**

**Missions :**

- Contrôle de la Police nationale ;
- Enquêtes administratives et judiciaires mettant en cause les policiers ;
- Audits de service ;
- Missions d'évaluation et études en France comme à l'étranger.

### **Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)**

**Missions :**

- Lutte contre toutes les formes nationales et transnationales de la criminalité organisée ;
- Actions répressives de toutes natures et actions spécialisées de prévention.

**En chiffres...**

- 4 sous directions, 4 spécialités : lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière, anti-terrorisme, police technique et scientifique, enfin ressources et études ;
- 1 division internationale regroupant les canaux Interpol, Europol et Schengen ;
- 12 directions interrégionales et régionales ;
- 20 groupes d'intervention régionaux (GIR).

### **Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP)**

**Missions :**

- Prévention et répression de la délinquance ;
- Aide et assistance à la population.

**En chiffres...**

- 24/24, 365 jours par an, 80 000 hommes et femmes, acteurs de la sécurité intérieure ;
- 8 000 interventions par jour, soit 1 toutes les 11 secondes ;
- 1 échelon central, 102 directions départementales, 418 circonscriptions.

**Direction Centrale de la Police Aux Frontières (DCPAF)****Missions :**

- Contrôle de la circulation transfrontière ;
- Lutte contre l'immigration irrégulière et démantèlement de filières ;
- Contribution à la sûreté des moyens de transports internationaux de voyageurs.

**En chiffres ...**

- 1 direction centrale, 6 directions zonales ;
- 45 directions départementales ;
- 3 services à compétence nationale :
  - o Office Central de Répression de l'Immigration Irrégulière et de l'Emploi d'Etrangers sans Titre (OCRIEST),
  - o Service National de Police Ferroviaire (SNPF),
  - o Unité Nationale d'Escortes, de Soutien et d'Intervention (UNESI).

**Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité (DCCRS)****Missions :**

- Maintien de l'ordre ;
- Mission de sécurité routière et de secours en montagne ;
- Soutien aux autres forces de sécurité en matière de lutte contre la délinquance, de surveillance des frontières, ou d'escortes et de protection.

**En chiffres ...**

- 13 000 policiers dont : 2 400 spécialistes de la sécurité routière, 210 montagnards ;
- 70 compagnies avec : 61 unités de maintien de l'ordre, 9 compagnies autoroutières ;
- 1 direction centrale, 7 directions zonales.

**Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)****Missions :**

- lutte contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation
- prévention et répression, sur le territoire de la République, des activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays

**Direction de la Formation de la Police Nationale (DFPN)****Missions :**

- Conception et mise en œuvre de la formation initiale et continue ;
- Développement des programmes de promotion de l'égalité des chances : classes préparatoires intégrées, cadets de la République et stages «sécurité et citoyenneté».

**En chiffres ...**

- 11 délégations régionales au recrutement et à la formation (DRRF) ;
- 28 structures de formation initiale, 15 de formation continue, 3 centres spécialisés ;
- En 2008, la DFPN a formé 998 ADS, 4314 gardiens, 102 officiers.

**Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP)****Missions :**

- Contributions directes à la sécurité intérieure de la France avec une coopération :
  - o opérationnelle,
  - o technique,
  - o institutionnelle.

**En chiffres ...**

- 1 structure de veille opérationnelle active 24 heures sur 24 ;
- 98 pays d'implantation d'Attachés de Sécurité Intérieure (ASI) ;
- Un réseau unique de 243 policiers et gendarmes implantés sur tous les continents.

**Service de Protection des Hautes Personnalités (SPHP)****Missions :**

- Protection du Président de la République et des membres du gouvernement en France et lors de leurs déplacements à l'étranger ;
- Protection des hautes personnalités Françaises et étrangères.

**En chiffres...**

- 1 groupe spécialisée : le Groupe de sécurité du Président de la République (GSPR) ;
- 2 sous directions : Sécurité des Hautes personnalités Françaises et Sécurité des Hautes personnalités étrangères ;
- 1 groupe d'appui des Hautes personnalités et de protection.

**le RAID****RAID, Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion :**

- Interventions lors d'événements graves nécessitant des moyens techniques spécifiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme ;
- 172 fonctionnaires épaulés par les dix groupes d'intervention de la Police nationale (GIPN) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), fort de 194 fonctionnaires du GIPN.

## **La Préfecture de police**

### **Missions :**

- Les missions de police, en assurant la sécurité des personnes et des biens ;
- Les missions de secours, avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- Les missions administratives, à caractères préfectoral et, pour certaines, municipales ;
- Les missions de sécurité civile, avec la préparation des plans et les mesures de défense à caractère non militaire

### **Quelques spécificités**

- Brigade fluviale : 77 plongeurs, 12 embarcations, (secours et assistance sur les voies navigables);
- Service régional de la police des transports : 130 patrouilles quotidiennes (sécurisation du métro, RER et trains de banlieue franciliens) ;
- Laboratoire central : 200 ingénieurs, techniciens ou démineurs et (enquêtes judiciaires) ;
- Brigade de recherche et d'intervention, 'lutte contre le crime rattachée au 36 quai des Orfèvres) ;
- Une direction de police pour la gestion des grandes manifestations revendicatives ou festives, la coordination régionale de la circulation en Ile-de-France.

### **En chiffres :**

- 34 000 hommes et femmes (18 500 policiers, 8 300 sapeurs-pompiers et 7 000 agents administratifs, techniques et scientifiques) ;
- 20 commissariats centraux d'arrondissement, 117 points d'accueil du public ;
- 500 000 appels annuels au 17 police secours ;
- 4 500 manifestations revendicatives ou festives encadrées chaque année.

**Qui sont-ils ?**



**La Gendarmerie nationale**

## La gendarmerie nationale, tradition et modernité



*La gendarmerie, l'une des plus anciennes institutions Françaises, est une **institution militaire** instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours) et assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Par ailleurs, elle participe à la défense de la Nation et à la protection des institutions.*

### Une institution présente partout et en toutes circonstances

L'action de la gendarmerie s'exerce sur 95% du territoire métropolitain et d'outre-mer et au profit de plus de 50% de la population. Cette logique d'implantation adaptée aux spécificités locales se traduit par une maîtrise des espaces et un contrôle des flux. Une telle organisation, fondée sur la proximité, permet de proposer une sécurité en cohérence avec les concentrations et les rythmes d'activité de la population.

La gendarmerie nationale est actuellement dirigée par un militaire, général d'armée. Elle est organisée autour :

- Des formations territoriales constituant la gendarmerie départementale ;
- Des formations constituant la gendarmerie mobile ;
- De la garde républicaine ;
- Des formations spécialisées ;
- Des unités qui accompagnent les armées sur les théâtres d'opérations militaires.

### La gendarmerie départementale, un maillage territorial pour une plus grande proximité

La gendarmerie nationale s'articule en **22 régions de gendarmerie** correspondant aux 22 régions administratives. Chaque commandant de région exerce son autorité sur les unités territoriales de sa région et se trouve directement subordonné au directeur général de la Gendarmerie nationale.



Le **groupement** est l'échelon de commandement de la gendarmerie au niveau d'un département. Le groupement est subdivisé en compagnies. En règle générale, on trouve une **compagnie** de gendarmerie départementale par arrondissement. Commandées par des officiers, les compagnies sont divisées en **brigades territoriales** réparties sur le territoire selon une logique de proximité. Les brigades territoriales peuvent fonctionner de manière autonome ou être organisées en **communautés de brigades**. Chaque communauté de brigades est composée d'une brigade chef-lieu de communauté et d'une ou plusieurs brigades.

La [gendarmerie départementale](#)<sup>↗</sup> est composée de 62 000 hommes et femmes. Polyvalents et disposant de moyens adaptés à leur environnement, les gendarmes départementaux assurent :

- La surveillance générale du territoire ;
- Les enquêtes judiciaires ;
- Les contacts avec la population ;
- La lutte contre l'insécurité routière.

## La gendarmerie mobile, garante de l'ordre public, concourt à la sécurité générale



Le gouvernement dispose d'**unités d'intervention et de projection** capable d'agir sur l'ensemble du territoire pour renforcer l'action des services territoriaux chaque fois que nécessaire.

La [gendarmerie mobile](#)<sup>↗</sup>, forte de 123 escadrons, agit au quotidien dans ce cadre pour maintenir et rétablir l'ordre et renforcer la sécurité générale. Elle compte près de 17 000 officiers, gradés, gendarmes, gendarmes adjoints volontaires et civils.

Les escadrons de gendarmerie mobile sont déplacés pour accomplir leurs missions en **métropole, outre-mer** ou sur des **théâtres d'opérations extérieures**.

Les missions qui leur sont confiées couvrent un large spectre :

- Opérations de maintien de l'ordre ;
- Protection d'édifices sensibles ;
- Escortes sensibles ;
- Interventions dans le cadre d'opérations judiciaires ;
- Services d'ordre ;
- Sécurité des personnes et des biens dans des secteurs sensibles ;
- A l'étranger : protection des ambassades de France et participation à des opérations extérieures (missions militaires).

Agissant essentiellement pour prévenir les troubles à l'ordre public et les atteintes à la loi pénale, la gendarmerie mobile fonde son efficacité sur sa forte mobilité, sa cohésion et sa disponibilité opérationnelle.

## Protection et prestige des institutions, expertise et spécialité, réserve opérationnelle



La gendarmerie nationale comprend 5 formations spécialisées :

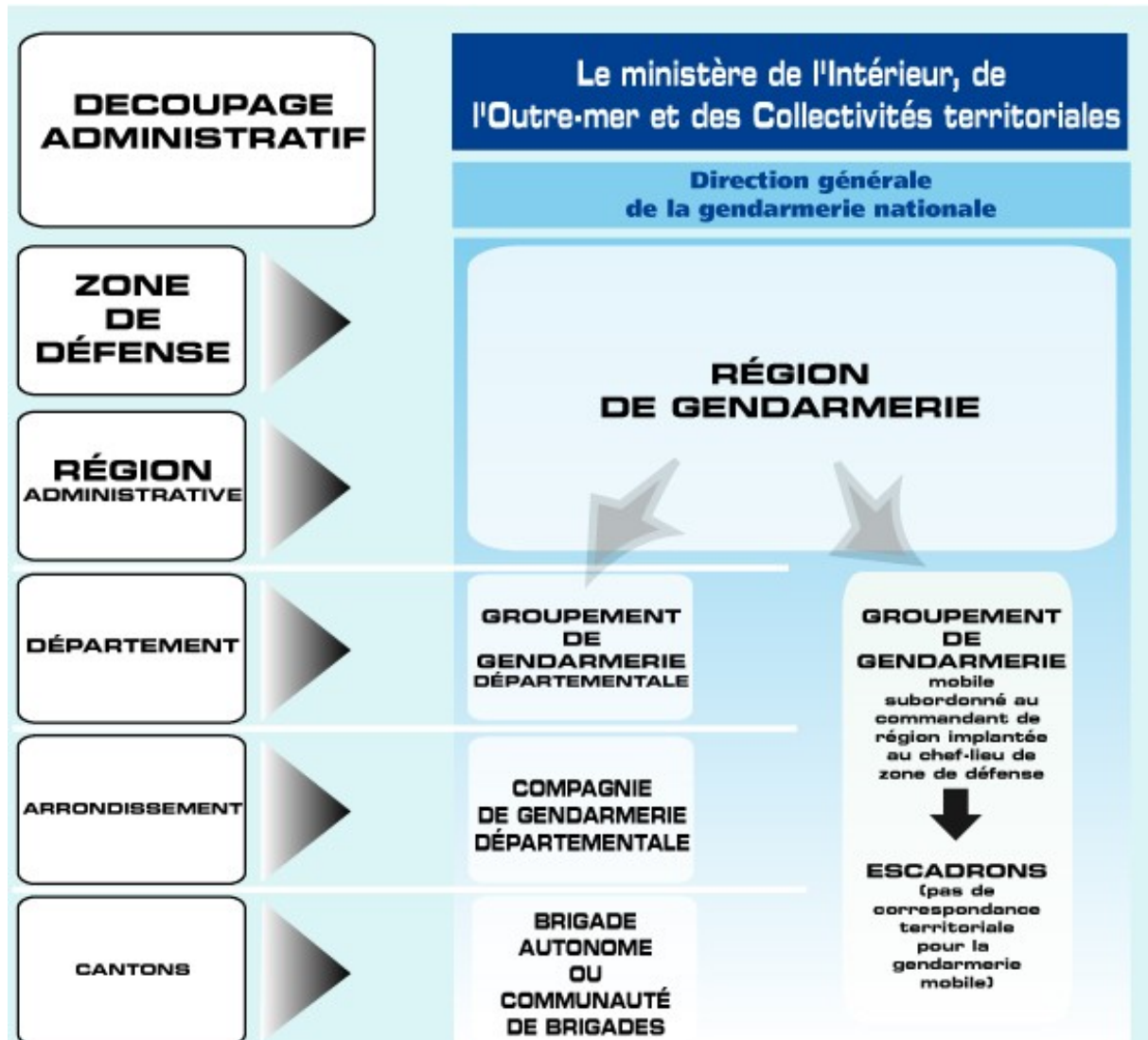
- [gendarmerie maritime](#)<sup>↗</sup>
- [gendarmerie de l'air](#)<sup>↗</sup>
- [gendarmerie des transports aériens](#)<sup>↗</sup>
- [gendarmerie de l'armement](#)<sup>↗</sup>
- gendarmerie de la sécurité de l'armement nucléaire

Le [Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale](#)<sup>↗</sup> (GIGN) a développé 3 pôles d'excellence dans les domaines de la sécurité/protection, de l'intervention (lutte contre le terrorisme, notamment les prises d'otage de masse...) et de l'observation/recherche. Il participe aux plans gouvernementaux de lutte contre le terrorisme et les pirateries aériennes et maritimes.

La [cellule Nationale Nucléaire Radiologique Bactériologique Chimique](#)<sup>↗</sup> (C2NRBC) couvre la totalité du spectre de la menace nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) de l'accident à l'attentat.

La [garde républicaine](#) <sup>↗</sup> a pour vocation première d'assurer les missions de sécurité et les services d'honneur du protocole d'Etat au profit des instances gouvernementales. Elle assure aussi certaines missions de sécurité publique au moyen de patrouilles équestres.

Les **26 400 réservistes** renforcent la capacité opérationnelle de la gendarmerie départementale et des structures de commandement existantes dans des situations de crise ou d'urgence. Les réservistes deviennent ainsi les acteurs incontournables de la montée en puissance de la gendarmerie.



**Qui sont-ils ?**



**Les unités d'élite**

Dans des situations de crise, la police et la gendarmerie nationales mettent en œuvre des savoir-faire hautement spécialisés. Le **RAID (recherche, assistance, intervention, dissuasion)** pour la police nationale et le **GIGN (groupe d'intervention de la gendarmerie nationale)** pour la gendarmerie sont des unités d'élite qui interviennent à l'occasion d'événements graves nécessitant l'utilisation de techniques et de moyens spécifiques pour neutraliser des individus dangereux (prises d'otages, forcenés, etc.), lutter contre toutes les formes de terrorisme et de grand banditisme.



Le **GIGN** s'est spécialisé dans la lutte contre le grand banditisme et dans les crises de très haute intensité nécessitant la mise en œuvre de techniques ou matériels spécifiques: terrorisme aérien, maritime ou NRBC, prises d'otages de masse, démantèlement de réseaux d'immigration, d'importation d'armes ou de substances illégales.

Le GIGN est rattaché directement au directeur général de la gendarmerie nationale accentuant ainsi la réactivité indispensable aux unités spécialisées.

Commandé par un officier général, s'appuyant sur deux états-majors (opérationnel et soutien) le GIGN s'articule autour de cinq forces :

- trois forces opérationnelles distinctes mais complémentaires : la force intervention, la force observation/recherche et la force sécurité/protection ;
- une force appui opérationnel regroupant des moyens techniques et des compétences transverses indispensables aux autres forces ;
- une force formation destinée à la formation interne et externe.

A l'issue d'une sélection unique et d'une formation initiale centrée sur le métier de l'intervention, l'ensemble des militaires rejoignent la force intervention pour une affectation de 2 à 3 ans avant, le cas échéant, d'évoluer vers les autres forces.

Le GIGN est capable, sur des situations extrêmes, d'engager instantanément dans le dispositif d'intervention une force cohérente de 280 hommes hautement spécialisés.

Le **RAID**, unité de la police nationale créée par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 23 octobre 1985, participe sur l'ensemble du territoire de la République à la lutte contre toutes les formes de terrorisme et de grand banditisme.

Dirigé par un Contrôleur Général de la Police Nationale, placé sous l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale, le RAID est appelé à intervenir à l'occasion d'événements graves nécessitant l'utilisation de techniques et de moyens spécifiques tendant à la neutralisation d'individus dangereux et déterminés.



Il apporte son concours à l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) en exécutant des missions de filature et de surveillance au bénéfice d'autres services spécialisés.

En cas de menaces terroriste, nucléaire, radioactive, biologique ou chimique (NRBC), le RAID coordonne l'action du détachement central d'intervention technique (DCI), à vocation interministérielle.

Le RAID est composé :

- d'un état-major opérationnel ;
- d'une section d'intervention et de recherche ;
- d'une section d'appui opérationnel ;
- d'une section administrative et financière ;
- d'un groupe négociation ;
- d'un groupe formation chargé de la formation initiale et continue.

L'effectif comporte 172 fonctionnaires dont 146 opérationnels issus des corps de commandement et d'encadrement et de maîtrise et d'application.

**En complément de ces unités :**

\* Pour la police nationale, dix groupes d'intervention de la police nationale (GIPN), répartis sur le territoire, peuvent être amenés à agir conjointement avec le RAID, lorsque la situation l'exige.

\* Pour la gendarmerie nationale, les pelotons d'intervention inter-régionaux de la gendarmerie sont particulièrement formés pour renforcer les unités territoriales confrontées à des situations à haut risque ne nécessitant pas l'intervention du GIGN ou dans l'attente de l'arrivée de celui-ci.



**A la demande du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, le RAID et le GIGN ont mené plusieurs exercices communs** (exercice commun au camp de Beynes le 15 avril 2008, simulation de prise d'otages au stade de France le 9 juin 2008, exercice de planification à Paris le 22 décembre 2008...) destinés à tester et à améliorer leur capacité à travailler conjointement dans le cas de prises d'otages massives, d'attaques multiples et simultanées...



Ces exercices permettent de développer une culture d'intervention commune entre ces deux unités d'élite.



## **Leurs missions**

« La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens » ([Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure](#)).



La police et la gendarmerie nationales assurent des missions diversifiées et complexes qui s'articulent autour d'un même objectif : **la protection des personnes et des biens et la garantie des libertés publiques.**

Police et gendarmerie ont compétence sur l'ensemble du territoire national. En matière de sécurité publique, le principe fixé par la loi est que la police nationale a compétence dans les communes chefs-lieux de département et dans les entités urbaines remplissant les conditions de densité et de continuité de l'urbanisation, et que la gendarmerie nationale a compétence dans les autres communes<sup>1</sup>. Leur efficacité repose sur leur coopération sur

les plans opérationnel et logistique. Paris dispose d'une organisation spécifique en matière de police avec la Préfecture de Police.

Sous réserve du rôle de l'autorité judiciaire pour les missions de police judiciaire, le représentant de l'Etat dans le département, et, à Paris, le préfet de police, dirige l'action des services de la police nationale et des unités de la gendarmerie nationale en matière d'ordre public et de police administrative.

La police et la gendarmerie sont chargées des quatre missions suivantes :

- ⇒ la mission de sécurité et de paix publiques ;
- ⇒ la mission de police judiciaire ;
- ⇒ la mission de renseignement et d'information ;
- ⇒ les missions liées à la coopération européenne et internationale.

### **1) La mission de sécurité et de paix publiques**

Elle a pour objet de veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens, de prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la petite et moyenne délinquance.

Police et Gendarmerie assurent une présence dynamique et visible sur la voie publique et développent un partenariat actif avec les élus et les acteurs locaux.



<sup>1</sup> Loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité

### *La prévention et la lutte contre la délinquance et les violences urbaines*

Police et Gendarmerie sont au cœur du dispositif de prévention de la délinquance, dont les maires sont les animateurs locaux sur le territoire de leur commune.

Pour prévenir et lutter contre les violences urbaines, le Ministre de l'Intérieur a créé en 2008, des unités territoriales de quartiers (Uteq) et des compagnies de sécurisation dans les zones sensibles (Seine-Saint-Denis, Marseille, Toulouse). En 2009, seront créées 36 Uteq et 10 compagnies de sécurisation. D'ici 2011, 100 Uteq et 23 compagnies de sécurisation seront ainsi déployées sur le territoire.



Par leur présence visible et dissuasive sur le terrain, les Uteq sont chargées de prévenir et de lutter contre la délinquance au quotidien et les violences urbaines, de rechercher du renseignement opérationnel et de développer le lien de confiance

entre la police et la population. Les Uteq bénéficient de l'appui en renfort des compagnies de sécurisation.

Les compagnies de sécurisation sont composées de patrouilles en tenue visant à sécuriser des périmètres sensibles et d'équipes en civil apportant leur appui dans des investigations. Elles peuvent être mobilisées pour répondre à des dérives urbaines, hors gestion de l'ordre public (voir ci-dessous).

### *L'ordre et la paix publics*

Avec le renfort des compagnies républicaines de sécurité de la police nationale, et des escadrons de gendarmerie mobile, la police et la gendarmerie peuvent passer rapidement, en tout point du territoire, d'une mission de prévention et de sécurisation à une mission de lutte contre les violences urbaines, voire au rétablissement de l'ordre public.

### *La protection des institutions de l'Etat*

Police et Gendarmerie sont aussi chargées de la protection des institutions de l'Etat : préservation de la liberté et de la continuité de l'action de l'Etat, sécurité des points et réseaux sensibles, protection des institutions de la République.

### *La sécurité routière*

Cette mission vise à rendre plus facile et plus sûre l'utilisation des routes et des autoroutes. Elle est principalement assurée par les escadrons départementaux de sécurité routière de la gendarmerie, la sécurité publique et les CRS.



Elle comporte :

- La surveillance du réseau, ainsi que l'information et l'assistance aux usagers en difficulté ;
- L'intervention et l'enquête sur les causes des accidents corporels ;
- L'éducation et la prévention ;
- La dissuasion et la répression des infractions (dimension judiciaire), notamment les plus dangereuses.

*Le secours à population*

Elles assurent également sans interruption et de manière complémentaire le secours à la population dans des domaines d'activités étendus comme le secours et l'assistance aux populations : en ville, à la montagne, en milieu souterrain, en mer et sur les fleuves, ou la sécurité sur la route.

Pour assurer ces missions, police et gendarmerie nationales mettent en œuvre des moyens techniques et matériels spécifiques : hélicoptères (secours, surveillance, recherches de personnes...), moyens nautiques (patrouilleurs, vedettes, scooter des mers), spéléologues et plongeurs, maîtres-chiens (secours, stupéfiants, explosifs, cadavres, billets, pistes), véhicules et motocyclettes tous chemins, véhicules rapides d'intervention sur autoroute et réseaux de télécommunication.

*La lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi des clandestins*

Sous l'autorité du Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire, police et gendarmerie sont aussi chargées de la police des étrangers, en particulier de la lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi des clandestins. La direction centrale de la police aux frontières de la direction générale de la police nationale est plus spécifiquement chargée du contrôle des frontières aériennes, maritimes et terrestres, ainsi que de la maîtrise des flux migratoires.

**2) La mission de police judiciaire**

Elle a pour objet, sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes. Police et gendarmerie participent, à ce titre, au démantèlement des grandes filières internationales, notamment de trafics de stupéfiants et d'êtres humains ou de grande délinquance économique et financière.



Police et gendarmerie travaillent ensemble, et avec l'appui d'autres services au niveau national, dans le cadre des offices centraux spécialisés: répression du faux monnayage, lutte contre le trafic des biens culturels, de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, répression de la grande délinquance financière, lutte contre le crime organisé, répression du trafic illicite des stupéfiants, répression de la traite des êtres humains, et répression des violences aux personnes, lutte contre la délinquance itinérante, lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, et lutte contre le travail illégal.

Au niveau local, police et gendarmerie s'associent également dans le cadre des Groupements d'Intervention Régionaux, chargés de la lutte contre l'économie souterraine. Les GIR mettent en œuvre une action pluridisciplinaire engageant non seulement la police et la gendarmerie mais également les services de l'Etat ayant une mission générale de contrôle (services fiscaux, douanes, inspection du travail, etc.).

La police judiciaire s'organise cependant différemment sur le territoire pour la gendarmerie et la police nationale :

\* pour la police nationale :

Aux nouvelles organisations criminelles structurées, violentes, mobiles et sophistiquées, la police nationale oppose la spécialisation de ses enquêteurs dotés d'une compétence nationale et de structures interrégionales, via les services régionaux de police judiciaires.

Elle échange aussi quotidiennement avec les polices de nombreux Etats et, sur un plan opérationnel, gère les canaux de coopération multilatéraux (Interpol, Europol, Schengen).

S'appuyant sur six laboratoires de police scientifique regroupés au sein d'un établissement public (l'institut national de la police scientifique -INPS-), qui réalisent plus d'un million d'analyses par an, le service central d'identité judiciaire apporte son soutien aux services enquêteurs et met à leur disposition les plus récentes découvertes de la science.



\* pour la gendarmerie nationale :

Le dispositif repose sur les unités territoriales (brigades autonomes et communautés de brigades) ; les unités spécialisées (les sections et brigades de recherches), et les brigades départementales de renseignement et d'investigations judiciaires (BDRIJ) ;

S'y ajoutent l'[Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale](#) (IRCGN) et le [Service technique de recherches judiciaires et de documentation](#) (STRJD) qui apportent une expertise indispensable aux investigations judiciaires, en complément des capacités déjà disponibles aux échelons départementaux et territoriaux.

**3) La mission de renseignement et d'information** a pour objet d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.



La réforme des services de renseignement a conduit à la création d'un service de renseignement intérieur unique, la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), qui dispose de services territoriaux et assure quatre missions

principales :

- ⇒ La lutte contre l'espionnage et les ingérences étrangères,
- ⇒ La lutte contre le terrorisme,
- ⇒ La protection du patrimoine et la sécurité économique,
- ⇒ La surveillance des mouvements subversifs violents et des phénomènes de société précurseurs de menaces.

La gendarmerie nationale contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques.

Avec leurs spécialistes de la recherche et de l'analyse du renseignement, police et gendarmerie nationales sont chargées de prévenir et réprimer les activités inspirées par des puissances ou organisations étrangères, de déceler et neutraliser toute menace : terrorisme, prolifération des armes nucléaires, bactériologiques, chimiques, balistiques ou cyber attaques, mais aussi de développer une véritable politique publique d'intelligence économique.

En matière d'intelligence économique, elles contribuent à la protection des personnes physiques, morales, publiques ou privées, et de leurs biens matériels et immatériels.

Par ailleurs, la recherche, la centralisation et l'analyse des renseignements destinés à informer le Gouvernement et le préfet, représentant de l'Etat dans les domaines institutionnel, économique et social, ainsi qu'en matière de phénomènes urbains violents et dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public, sont confiées à la direction centrale de la sécurité publique (DCSP).

#### **4) La dernière période a vu apparaître et se développer un quatrième type de missions liées à la coopération européenne et internationale.**

La prise en compte de l'évolution du contexte international avec le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale a conduit à mettre l'accent sur la prévention et l'anticipation des menaces de nature internationale et la nécessité de renforcer la coopération européenne et internationale, notamment, dans le domaine du renseignement. Le renforcement de la coopération internationale en matière de sécurité vise aussi à satisfaire les engagements européens et internationaux auxquels la France a souscrit. Elle dispose d'un réseau international unique composé de policiers et gendarmes implantés sur tous les continents au sein des services de sécurité intérieure des ambassades pour conduire des coopérations opérationnelles, techniques (formations, séminaires, équipements, etc.), et institutionnelle notamment européennes.



Par ailleurs, la gendarmerie nationale, dotée d'un statut militaire, participe aussi à l'accompagnement des forces armées dans les opérations extérieures et à la gestion de crises civiles survenant à l'étranger.



## **Le travail au quotidien**

# **Les méthodes de travail et domaines d'interventions**



## **La Police nationale**

*Intégré à la société, au cœur même de la cité, le policier agit dans la plus stricte application du droit et du respect de la déontologie, guidé par trois principes fondamentaux : prévention, protection, répression.*

### La Police nationale au cœur de la Cité



Confrontée aux situations les plus difficiles dans **617 zones urbaines sensibles**, la police nationale a réorienté son action vers une meilleure prise en compte de la délinquance et des phénomènes de violence par une politique volontaire.

Elle a ainsi mis en place une collaboration avec les autres acteurs de la sécurité. C'est sur elle principalement que reposent les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la lutte contre la délinquance dont par exemple: les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, la conférence départementale de la sécurité.

La présence d'intervenants sociaux dans les commissariats répond à la recherche permanente d'un meilleur service rendu au public.

Soucieuse de renforcer le lien avec la Nation, la police nationale a mis en place un dispositif de [service volontaire citoyen](#) ↗ Il consiste à proposer aux citoyens qui veulent s'investir de manière active au bénéfice de la collectivité, des missions de prévention, de communication, de médiation sociale et de solidarité au côté des policiers.

Enfin une réponse concrète est apportée aux problèmes des secteurs urbains sensibles par la création des **unités territoriales de quartier** (Uteq) et les **compagnies de sécurisation**. Elles travaillent en synergie avec les autres unités de police des commissariats et exploitent les informations recueillies auprès de la population, des élus et des associations.

### Le policier : un professionnel engagé et passionné

Les activités de protection et de lutte contre la criminalité sont confiées à des fonctionnaires d'Etat, hommes et femmes, dotés de compétences professionnelles avérées, d'un fort esprit d'équipe et partageant des valeurs communes : engagement sans faille au service du public, disponibilité, respect de la personne et une même passion de la recherche de la vérité.



Grâce à un [important réseau d'écoles](#) ↗, les policiers bénéficient d'une formation initiale et continue tout au long de leur carrière, qui leur permet d'acquérir spécialisation et savoir-faire pour s'adapter à la diversité des situations.

La pratique professionnelle des policiers est par ailleurs encadrée par un code de déontologie. Le respect des lois existantes et notamment du code de procédure pénale est indissociable de l'activité de police.

## La mise en œuvre des avancées scientifiques



Attachée à optimiser sans cesse son efficacité opérationnelle, la Police nationale favorise le développement et l'adaptation des avancées scientifiques à ses équipements :

- Le système PEGASE, intégrant les techniques les plus modernes de l'imagerie et de la téléphonie, rationalise les flux de transmission depuis la réception de l'appel 17 jusqu'à la fin de l'intervention
- Les nouveaux matériaux font évoluer régulièrement la protection des véhicules et des personnels. L'introduction des engins légers de surveillance aérienne et des hélicoptères, en apportant une information plus subtile, concourent également à la sûreté des opérations dans les secteurs difficiles
- La biométrie (VISABIO) améliore les systèmes de gestion des frontières, facilite le passage des détenteurs de visa et permet d'identifier les personnes en cas d'échec à l'authentification du document
- Le dispositif de lecture des immatriculations est capable de lire les plaques avec une grande fiabilité et en toutes conditions, de les comparer aux fichiers des véhicules volés et de donner l'alerte automatiquement
- Enfin, de nouveaux procédés chimiques : la métallisation sous vide, l'enceinte de fumigation, le bluestar, apportent une réelle plus value dans la recherche des empreintes digitales et des traces de sang.

# **Les méthodes de travail et domaines d'interventions**



## **La Gendarmerie nationale**



*L'organisation de la gendarmerie, institution militaire, repose sur deux fondements : l'implantation territoriale de ses unités et la disponibilité de ses personnels. Garantir une présence visible et rassurante, être à l'écoute de la population, disposer d'une capacité de dissuasion et d'intervention, tels sont les modes d'action de la gendarmerie.*

### **Disponibilité et sécurité**

Le gendarme, conformément à son statut militaire, se doit d'être disponible en tout temps, en tout lieu.

C'est la raison pour laquelle il dispose d'un logement concédé par nécessité absolue de service dans des brigades disséminées sur tout le territoire. Ainsi, vivant au milieu de la population et travaillant sur son lieu de vie, le gendarme acquiert une bonne connaissance des individus et une parfaite maîtrise de son environnement.

### **Gestion territoriale de la sécurité en toutes circonstances**

C'est la surface du territoire à protéger – et non la densité de population- qui structure l'organisation de la gendarmerie et son mode de fonctionnement.

Cette organisation repose sur une structure pyramidale (brigade autonome– communauté de brigades - compagnie- groupement -région) et permet d'apporter une réponse rapide et pertinente à tout événement, de jour comme de nuit.



En cas de crise, grâce à un processus adapté de montée en puissance, les unités élémentaires sont renforcées par les échelons immédiatement supérieurs, par des unités spécialisées (brigades ou sections de recherches, [IRCGN](#), [GIGN](#), etc.) ainsi que par des [escadrons de gendarmerie mobile](#) et des [réservistes](#). Par ce dispositif, la gendarmerie dispose d'une capacité à durer dans le temps ce qui lui permet de gérer les événements sur le long terme.

### **Le gendarme, un expert polyvalent**



Du fait de sa disponibilité et de son implantation au sein de la population, le gendarme est un expert de la sécurité.

Ainsi à l'occasion de son service quotidien, il peut être amené à constater des infractions et mener des enquêtes ([police judiciaire](#)), à lutter contre l'insécurité routière et constater des accidents de la circulation ([sécurité routière](#)), à apporter son aide à la population (secours et assistance) et, dans le cadre de la surveillance générale, à rencontrer les citoyens, les élus et les autorités administratives de sa circonscription et à rechercher le renseignement. Confronté à des situations extrêmement variées dans l'exercice quotidien de son métier, le gendarme doit être capable de prendre des initiatives pour apporter une réponse toujours adaptée et juste.

## **Nouveaux risques, nouveaux moyens**

## La réponse face aux nouveaux risques

La délinquance évoluant au même rythme que la société, la police et la gendarmerie nationales doivent s'adapter en permanence aux nouveaux phénomènes délictueux et mettre en œuvre des techniques et des parades toujours plus sophistiquées pour dissuader et appréhender les auteurs d'infractions.

La Police et la gendarmerie font ainsi évoluer leur organisation, leurs modes opératoires et spécialisent leurs personnels pour faire face à ces nouveaux risques. Elles s'investissent aussi résolument dans les nouvelles technologies.

### A titre d'exemples :

- Dans le domaine de la lutte contre la **cybercriminalité**, une plate-forme de signalement sur internet ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)) a été créée pour lutter contre la pédopornographie, les escroqueries, la traite des êtres humains, la diffusion de procédés permettant la fabrication d'engins explosifs ou tout autre contenu illicite.



Un numéro d'appel (**08 11 02 02 17**) permet aussi à toute personne suspectant une escroquerie d'obtenir informations et conseils, ainsi que des renseignements sur les démarches à suivre. Le service technique de recherche judiciaire et de documentation de la gendarmerie assure une veille numérique

tous azimuts pour détecter les sites pédophiles et les délinquants utilisant la toile pour commettre tous types d'infractions.

- Pour **lutter plus efficacement contre le trafic international de stupéfiants**, le centre de coordination pour la lutte anti-drogue en Méditerranée (CeCLAD-M) basé à Toulon, est destiné à couper les nouvelles routes de la drogue. Composée d'officiers de liaison représentant de nombreux pays d'Europe, mais aussi du pourtour méditerranéen, cette structure a pour rôle de centraliser et d'analyser le renseignement puis d'organiser les interventions maritimes contre les trafiquants en liaison avec le centre de coordination pour l'Atlantique : le MAOC installé lui à Lisbonne

- Pour **mieux lutter contre le terrorisme**, les services de renseignement de la police ont été réorganisés en juillet 2008. En effet, le contexte actuel, international et national, exige une efficacité absolue des services anti-terroristes. C'est pourquoi les renseignements généraux et la surveillance du territoire ont été regroupés au sein d'une seule direction : la direction centrale du renseignement intérieur. Cette réorganisation garantit une complémentarité et une communication fluide entre tous les acteurs concernés.



## Nouveaux matériels et innovations technologiques

Police et gendarmerie développent ou adoptent de **nouveaux matériels** destinés à mieux **détecter les risques pour protéger la population** (comme les laboratoires mobiles d'analyse, ou les véhicules spécialisés) ou **leur personnel contre les nouvelles menaces** (gilets et casques pare-balles, masques et combinaisons de protection contre le risque nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique...).



L'introduction d'engins légers de surveillance aérienne ou d'hélicoptères concourt également à la sûreté des opérations.

Les nouveaux matériels peuvent enfin permettre d'évacuer des otages en toute sécurité, comme la nacelle *Escape* du GIGN, ou de lutter contre la délinquance routière (véhicules rapides, lecture des plaques d'immatriculation, radars automatiques...).

De **nouvelles techniques** sont aussi mises au point pour révéler les traces et indices laissés sur les scènes de crime dans le cadre de la police technique et scientifique.